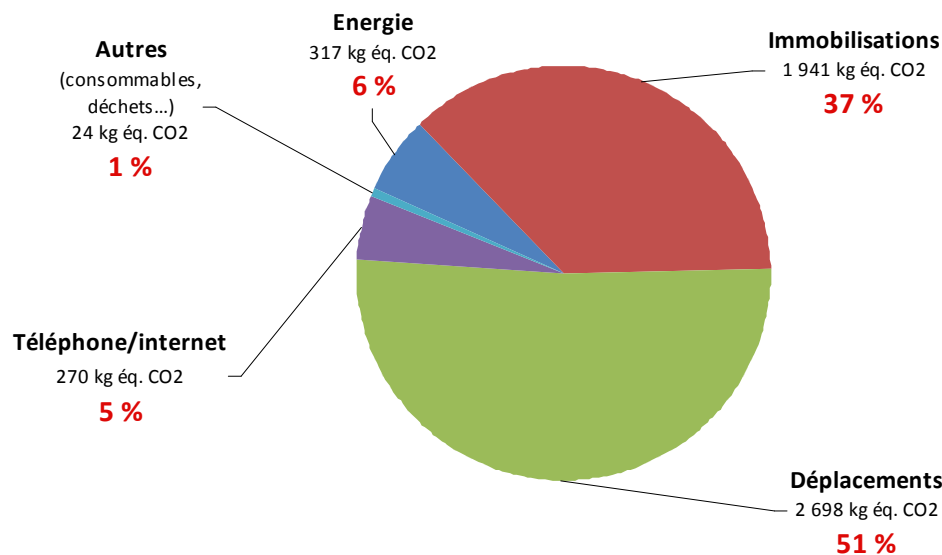




Evaluation globale des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du Cabinet Lamy pour l'année 2010 s'élèvent à 5 250 kg équivalent CO₂, soit 5,25 tonnes équivalent CO₂.

Leur répartition est la suivante :



Emissions de GES du Cabinet LAMY pour l'année 2010 : 5,25 tonnes éq. CO₂

On constate notamment que les déplacements représentent un peu plus de 50% des émissions totales. Même si 77% des kilomètres parcourus via des moyens motorisés ont été effectués en train ou en transport en commun, les autres (23%) ont été effectués en voiture (pas de déplacement en avion). Ainsi, 23% des kilomètres parcourus en voiture représentent 73% des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements.

Remarque : Nous n'avons pas comptabilisé le nombre de kilomètre effectué en mode doux (vélo, marche à pied), qui n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Les immobilisations représentent près de 40% des émissions, l'énergie 6% (uniquement de l'énergie électrique) et la téléphonie et internet 5%.

Indicateur

Les émissions de gaz à effet de serre ramenées au nombre de personnes travaillant pour le Cabinet Lamy s'élèvent à 1 050 kg éq. CO₂/an/personne.

Selon l'ADEME, au niveau national, les émissions d'une personne travaillant au bureau s'élève à 2 800 kg éq. CO₂/an. Les émissions de gaz à effet de serre du Cabinet Lamy par personne sont donc largement inférieures à la moyenne nationale.

Objectif 2011

Les émissions des gaz à effet de serre sont déjà très faibles. Les collaborateurs du Cabinet Lamy vont s'efforcer de continuer à réduire leur impact personnel.

*Méthodologie utilisée : Bilan Carbone® de l'ADEME Version 6.1
Réalisé par Gérald BOURDAT, Consultant habilité par l'ADEME.*